



C.O. AJAX DE DAUMERAY

et

Le Comité Régional des Pays de la Loire de Tir à l'Arc

Ont le plaisir de vous inviter au



# Championnat Régional Salle Séniors

dimanche, 18 février 2018

Horaires :	
8 h 30	Ouverture du greffe
8 h 45	Inspection du matériel
9 h 00	Echauffement de 30min
9 h 30	Début des tirs
Pause 1 heure	
17 h 00	Remise des récompenses

Important :
Présentation obligatoire d'une "attestation de licence" avec photo sur papier ou dématérialisée, ou communication du N° de licence (ou nom-prénom) avec justificatif officiel d'identité, ou passeport sportif comportant la photo et le N° de licence.
Tenue blanche ou de club et chaussures de sport, style tennis, obligatoires pour la compétition et les podiums.
Ce concours n'est ouvert qu'aux archers qualifiés et présents dans le classement Comité Régional des Pays de la Loire sur le site internet: <a href="http://www.arc-paysdelaloire.fr">http://www.arc-paysdelaloire.fr</a>

Inscriptions :
Les inscriptions sont à envoyer accompagnées du règlement par voie postale ou virement <b>selon les modalités expliquées sur le site du Comité Régional rubrique "Réglementation" puis "Règlements"</b>
Chèque à l'ordre <b>du Comité Régional des Pays de la Loire de Tir à L'Arc</b>
Par voie postale :
Comité Régional des Pays de la Loire de Tir à l'Arc Maison des Sports 44, rue Romain Rolland 44103 NANTES Cedex 4
Par internet :
Fichier excel + virement

Informations :
Restauration sur place possible (sandwich, boissons, saucisses frites, gâteaux...)
prévoir vêtements chauds si la température n'est pas clémente

Lieu :
La compétition se déroulera :
Salle Omnisports 49640 DAUMERAY
DUPUIS Jean Paul Tél : 02 41 32 55 61
mail : <a href="mailto:jpdl.dupuis@orange.fr">jpdl.dupuis@orange.fr</a>

Récompenses :
Médailles aux trois premiers de chaque catégorie

Engagements :
8€ par archer

Modalités :
Blasons suivant réglementation FFTA

Qualifications :
Rythme de tir en AB/CD ou ABC en fonction du nombre de participants
2 fois 10 volées de 3 flèches

Phases éliminatoires et finales :
Suivant réglementation FFTA